

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

ROUBAIX, LE 5 MAI 1880

Table with 2 columns: BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux) and 2 rows: 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 1 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 2 columns: Services particuliers and 2 rows: Act. Banque de France, Act. Banque d'Algérie, Act. Banque d'Espagne, Act. Banque de France, Act. Banque d'Algérie, Act. Banque d'Espagne, Act. Banque de France, Act. Banque d'Algérie, Act. Banque d'Espagne.

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 5 mai. Change sur Londres, 4,81 50; change sur Paris, 5,19 37, 100.

BULLETIN DU JOUR La Chambre des députés a pris en considération par 414 voix contre 3 la proposition de M. Nadaud relative à la caisse des retraites des vieux ouvriers de l'agriculture et de l'industrie; elle a commencé ensuite la discussion de la proposition Loustalot laquelle a pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle au chiffre de la population cantonale; l'examen de ce projet sera continué lundi.

Avant-hier s'est produit un incident grave à la Chambre des communes, incident dont on n'avait encore vu aucun exemple. Le serment à prêter par les députés contient une formule religieuse. M. Bradlaugh, député radical de Northampton, a déclaré ne pas croire en Dieu, et par conséquent ne pouvoir prêter le serment.

Le Soleil publie l'information suivante: «M. le comte de Paris n'a pas quitté le château d'Eu depuis plusieurs mois, sauf pour passer quelques heures à Paris. Il n'est donc pas allé à Gortz, comme plusieurs journaux l'ont affirmé. Il s'est empressé de faire part à Monseigneur le comte de Chambord de la naissance de son fils Jacques, comme il l'a fait pour tous les événements heureux ou malheureux survenus dans sa famille depuis 1873.»

Le Soleil dit que le Nonce apostolique, en entendant le langage de M. Cazot, s'est levé avec vivacité et est sorti brusquement de la tribune parlementaire.

POURQUOI ALLAIT-IL A LA MESSE? Voici un détail dont nous garantissons l'authenticité. Un sous-préfet, veuf et père

FEUILLETON DU 6 MAI - 6 -

LE RÉCIT DE CATHERINE PAR CÉLÉSTINE CARISSAN

— C'est en effet Mme Meyriel qui se rend à cette église. Sa santé est très délicate et lui donne un air de souffrance, mais je crains bien que Luz ait hérité de son extrême délicatesse. — Il est pauvre? — Sans ressources, autres que la position précaire de docteur. Pauvre Maria! sa vie est toute brisée par cette mésalliance. — On fera une artiste de cette petite? demanda la noble inconnue avec un certain accent de regret; elle soupira même en ajoutant: Quand on rencontre sous ses doigts la tige frêle d'une plante de serre, on craint presque de la saisir, en admirant ses teintes et ses parfums exquis, qu'une étreinte trop brusque ou un souffle de vent à prélever anéantisse en un moment. La duchesse sourit aimablement pour cacher le léger embarras que lui causaient ces paroles, dont le sens lui échappait. Mais moi, je les reconnus; elles restèrent gravées dans ma mémoire, comme si tu ange d'en haut me les eût dictées. Trois ans plus tard, je préparai mon examen au degré supérieur, car j'étais résolue à me servir le plus tôt possible de mon

LE JOURNAL DE ROUBAIX

INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD Publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 20 c. Réclames: ... 30 c. Faits divers: ... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. OUDART, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. MARAIS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles; à l'Office du Démocrate.

L'Union, de la Gauche républicaine et du centre gauche représentés plus particulièrement dans la presse par la République française, le Siècle et les Débats, il déplaît profondément à ce qu'on ait osé nommer les gauches avancées, dont le Rappel, la Justice et le Réveil social sont les organes. Ces journaux auraient voulu que la majorité et le cabinet profitassent de la circonstance pour faire prévaloir une formule d'ordre du jour motivé qui, en traçant rigoureusement le devoir du gouvernement eût prévenu de sa part toute défaillance dans sa lutte contre les congrégations. Au lieu de cela, c'est l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire l'équivoque, qui a été proposé. Le Président du Conseil, la Justice, de M. Clémenceau, se distingue par sa méfiance et sa détresse à l'égard de M. de Freycinet.

« Il lui fallait, écrit-elle, un ordre du jour pur et simple, qu'il interpréterait comme une approbation de la conduite du cabinet sur tous les points. Il semblait nécessaire de clore le débat par un ordre du jour motivé, relatif aux lois sur les congrégations. M. de Freycinet a-t-il craint qu'un tel ordre du jour n'engageât trop son énergie bien connue? A-t-il réfléchi, d'autre part, qu'un ordre du jour de confiance explicite aurait donné lieu à nombre d'abstentions? Et ne le lui a-t-on pas fait savoir? Quoi qu'il en soit, au moment où le ministère se contente modestement d'un ordre du jour arabais, il est assez hardi de prétendre lui donner le sens d'une approbation sans réserve.

Il résulterait, comme vous le voyez, de ces quelques lignes, que si le cabinet n'a pas osé réclamer un vote de confiance, c'est qu'il savait bien qu'il déterminerait certaines abstentions qui risquaient, une fois de plus de faire éclater aux yeux du public les divisions de la majorité et la faiblesse du gouvernement. Mais si ces appréhensions ont pesé de quelque poids dans la balance ministérielle, elles semblent bien secondaires en présence de cette considération que le gouvernement a besoin d'une liberté d'action à peu près complète pour l'application des décrets. Les décrets, comme l'a dit hier, M. Cazot, vaudront ce que valent les lois. Et comme ce sont, en fin de compte, les tribunaux qui diront le dernier mot au sujet de la valeur des lois prévenues existantes, à quoi bon envenimer d'avance la question et sonner la charge, comme s'il était nécessaire d'enflammer les acteurs au combat? Personne ne saurait le vouloir parmi les hommes politiques et voilà pourquoi M. de Freycinet s'est empressé de tourner ce mauvais côté de l'interpellation Lamy en réclamant rien de plus que l'ordre du jour pur et simple.

Il faut d'ailleurs le constater, l'attitude de la minorité a beaucoup contribué au dénouement relativement pacifique de l'interpellation. Quelques membres de la droite auraient voulu qu'un orateur sorti de leurs rangs stigmatisât la politique arbitraire du gouvernement qui, au mépris de la liberté et de la loi, fait dire à la tribune par le garde des sceaux gardien de la loi, qu'il appliquera les décrets du 29 mars comme il lui conviendra de le faire; mais qui ne comprend qu'après une pareille intervention la colère des gauches est poussée les cho-

ses à l'extrême, en provoquant des mesures désastreuses pour les congrégations, les catholiques et la liberté de conscience. Le silence a donc été ce qu'il y avait de plus digne et de plus efficace. Et comme c'est grâce à ce silence que l'interpellation Lamy, jugée dangereuse par quelques rares esprits, n'aura abouti en définitive qu'à une démonstration juridique de son auteur; les conservateurs ne sauraient trop s'en féliciter.

Est-il vrai ou n'est-il pas vrai qu'à la suite de la résolution prise dans le conseil d'hier de laisser le ministre de la justice répondre seul à M. Lamy au lieu et place du ministre des cultes, celui-ci ait donné sa démission? Oui et non; en ce sens que si M. Lepère a manifesté pendant quelques instants des velléités de retraite, il n'a pas tardé, sur les instances de quelques collègues à revenir à ses instincts conservateurs de portefeuille. On lui a fait d'ailleurs observer que si M. Cazot avait été choisi, c'est parce qu'il avait longuement étudié la question des lois existantes, et qu'il était l'auteur du rapport au président de la République qui sert de préambule aux décrets du 29 mars.

C'est lundi que M. Martel est attendu à Paris et qu'il a promis à ses amis du Sénat de leur faire connaître sa dernière résolution au sujet de sa démission. L'opinion est accréditée au Palais du Luxembourg, qu'il pourra présider avec l'assentiment des médecins, une ou deux séances, séances, bien entendu, que les gauches s'efforceront de lui rendre les plus courtes et les plus douces possibles; après quoi il se reposera en paix en conservant ses hautes fonctions, car il aura démontré qu'il était à même de les remplir aussi bien que par le passé. Et c'est ainsi que la boîte Jules Simon aura été évitée, au moins jusqu'en novembre prochain.

La résolution prise par M. John Lemoine de se démettre des fonctions de ministre plénipotentiaire près le roi des Belges, qu'il avait acceptées avec empressement il y a quinze jours, a surpris tout le monde ici, même ses amis politiques. Quelque habitude que l'on ait des voltes-faces de l'écrivain sénateur et académicien, bien peu de personnes prennent au sérieux l'explication: que c'est uniquement sur les instances du directeur du Journal des Débats que M. John Lemoine renonce à la diplomatie pour ne pas abandonner le journalisme.

Il lui était si facile, dit-on, d'écrire à Bruxelles des articles que les Débats auraient insérés à Paris. Et puis pour quoi ces instances ont-elles attendu le 3 mai pour se produire et aboutir, alors qu'elles ont eu pour se mouvoir les trois semaines pendant lesquelles M. John Lemoine a délibéré sur l'acceptation du poste de Bruxelles? Aussi ne serez-vous pas étonné d'apprendre que l'on attribue le refus actuel à un défaut d'entente entre M. de Freycinet et M. John Lemoine au sujet des instructions que celui-ci devait emporter. Si ce bruit est erroné, il est encore plus plausible que l'explication tirée des instances de M. Bapst.

Rien ne manque plus au succès de la Candidature de Blanqui aux élections législatives qui auront lieu à Lyon le 23 mai. L'ancien Comité de la rue Grégoire, qui s'intitule aujourd'hui le Comité Central de l'alliance républicaine, vient de la patronner à l'exclusion

de toutes autres. « Le nom de Blanqui, écrit-il dans le manifeste adressé par lui aux électeurs lyonnais, ainsi qu'aux radicaux socialistes de toutes les villes de France, représente pour nous la revendication des droits du suffrage universel méconnue dans l'élection de Bordeaux; l'amnistie pleine et entière, que l'opportunisme a escamotée pour y substituer son système de grâces, insolent et arbitraire; la cause populaire, l'affranchissement du prolétariat pour lequel Blanqui a lutté pendant près d'un demi-siècle, avec un dévouement, une énergie, un désintéressement que nos petits hommes d'Etat d'un jour gagneraient à imiter. — Citoyens, frères travailleurs de toutes les villes de France, notre cause est commune, nos intérêts sont solidaires. Ce n'est pas une élection lyonnaise, c'est une élection française que nous faisons. En maintenant le verdict prononcé il y a un an par Bordeaux, nous montrerons que nous n'avons partout qu'une seule âme, que le même sentiment nous anime tous. »

Blanqui sera donc certainement nommé et certainement aussi la question de son admission à la Chambre donnera lieu à de vifs débats qui embarrasseront terriblement le gouvernement. En tout cas, les travaux réguliers de la session pendant le mois de juin s'en ressentiront de plus d'une manière, il faut y compter.

La Bourse a été très-ferme et les cours ont progressé sur nos rentes et sur la plupart des valeurs.

On prétendait, durant le marché, que M. Jules Simon venait d'imaginer un tour de sa façon, pour mettre M. Cazot en demeure de remplir ses engagements. Le terrible adversaire de l'article 7, serait, dit-on, à la veille d'invoquer le garde des sceaux à retirer le décret excluant du concours au Conseil d'Etat, les jeunes gens ayant passé leurs examens devant un jury spécial. Cette démarche décidée hier, sur la proposition de M. Bérenger, par la Commission chargée d'examiner la proposition de M. Baragnon, est un coup droit porté au Cabinet qui ne peut repousser la demande que va lui faire M. Jules Simon sans établir qu'il ne tient plus aucun compte du Sénat et de ses promesses les plus formelles. Il est bien possible que M. Cazot réponde à M. Jules Simon que le Conseil d'Etat est souverain dans son règlement des concours qui concernent ses auditeurs de seconde classe. C'est une thèse qui a été déjà soutenue par le ministre; mais il a pu en apprécier la valeur, sous le coup des protestations significatives de la haute assemblée. Quoi qu'il en soit, l'incident va se produire et nous en connaissons bientôt les suites.

D'après une autre information, une nouvelle ambition se produirait sur un banc quelconque de la gauche. L'un de ses orateurs voudrait être au moins secrétaire général du ministère de l'instruction publique; c'est pour cela que la République française insiste, ce matin, sur le travail écrasant qui est imposé, dit-elle, à MM. Jules Ferry et Turquet, ce dernier ayant toutes ses heures prises pour l'amélioration que l'on sait du petit ministère des Beaux-Arts, qu'il dirige d'une façon si supérieure. Le ministère de l'instruction publique, une fois pourvu d'un ministre, d'un sous-secrétaire d'Etat et d'un secrétaire-général, on devra songer à pourvoir tous les autres départements

combats. Don Manuel, cet homme étonnant, ne balance pas davantage, mais, prenant la poste, il parcourt toute l'Angleterre et fouille ses plus sûrs documents, ses traditions les plus authentiques, converse avec ses hommes les plus illustres, afin d'étudier cette religion qui lui est proposée d'une main, tandis que de l'autre on lui offre l'amour et l'opulence. Il va même jusqu'en Allemagne éclaircir cette redoutable question près du berceau même du réformateur.

La, il ne tarde pas à mettre son intelligence d'accord avec les principes qui avaient rempli son cœur dès l'enfance et, abandonnant tout, il accourt à Rome se jeter aux pieds de Saint-Père, lui demandant une bénédiction qui fasse de lui un homme nouveau. En effet, il laisse là le plus brillant avenir et renie un passé plein d'orages et d'extravagances, qui ne pouvaient racher ses travaux scientifiques. Il reste près de son père, dont il adoucit les derniers moments, et, depuis deux ans, sort à peine de ses montagnes, où il répand le bien autour de lui en menant l'existence laborieuse d'un bénédictin.

Il doit avoir recouvert assez de documents dans ses pérégrinations pour pouvoir maintenant se livrer à des études recueillies. — Je le crois: il a visité, de dix-huit à vingt-cinq ans, l'Europe, l'Afrique et l'Orient. C'est un vrai puits de science que cet homme; il parle toutes les langues, il a tout approfondi; de plus, il a donné sur terre et sur mer des épreuves de courage et d'énergie incroyables... Sa réputation est grande en Espagne, où tous les partis vou-

draient se l'attacher; mais où tout cela le mènera-t-il, s'il persiste à s'enfourner tout vivant?

— Peut-être à produire quelque ouvrage remarquable qui... La porte du salon s'ouvrit en ce moment, et Antoine, se glissant près de mon père, lui murmura quelques mots.

Aussitôt le docteur se retourna vivement. — Un grave accident vient d'arriver devant notre porte; une femme a été renversée par une voiture descendant la route au galop; on l'a transportée dans notre maison, mais il faut qu'elle soit à l'hôpital le plus tôt possible. Je vous quitte donc en hâte... Maria, ne venez pas, les émotions vous sont interdites.

— J'irai près de papa, si vous voulez bien, s'écria Louise, car la vue du sang me m'effraie pas.

— Ni moi non plus, ajoutai-je, et les filles d'un médecin doivent savoir soigner des blessés.

Mon père ne voulut pas contrarier cet élan de courage, mais il nous fit courir à grands pas; ses craintes étaient fondées, car l'accident était d'une extrême gravité; il nécessitait une opération immédiate, qui ne pouvait être entreprise sans l'aide de son confrère M. Remy. Mon père écrivit donc à celui-ci de se rendre à l'hospice, où lui-même le rejoindrait bientôt, et Louise se hâta d'expédier le billet au docteur, ainsi qu'un autre, à la supérieure de l'hôpital. Puis, nous nous occupâmes de la pauvre femme, dont l'état paraissait désespéré: ses

deux jambes avaient été broyées. Peu d'instants plus tard, la servante rentra, précédée d'un grand jeune homme distingué, de physionomie sérieuse et agréable, encadré de favoris bruns; nous ne l'avions encore jamais vu. Il se présenta comme étant le fils de M. Remy, qui était malade en ce moment, et pria d'accepter les services du jeune docteur récemment arrivé de Paris.

Je vis alors mon père se mordre les lèvres jusqu'au sang et frapper même du pied à cette soudaine déception, car il était d'un naturel violent, brusque, et se contenait difficilement. — C'est un cas grave, jeune homme, très-grave, et pour un débutant... M. Remy rougit légèrement, car il semblait timide, quoique son regard fût clair et intelligent. — Si mon père ne m'avait envoyé vers vous, monsieur, croyez bien que je n'aurais pas osé me présenter à sa place. — Voyons... nous n'avons pas le temps de discuter inutilement. Catherine, vois si le bancard de l'hôpital apparaît sur la route...

A suivre.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).